

**Résolution de l'Assemblée des Délégués de la SPV du 6 juin 2007
adressée à Mme la Cheffe du DFJC**

présentée par le Comité de la SVASPRYJAD, Section Vaudoise de l'Association Suisse des
Professeurs de Rythmique Jaques-Dalcroze.

Considérant :

- que tout élève scolarisé dans le canton a droit à une égalité de traitement ;
- qu'actuellement, le renouvellement du poste de travail d'un(e) rythmicien(ne) dépend des priorités de chaque directeur(trice) d'établissement ;
- les nombreuses facultés exercées pendant la leçon de rythmique qui profitent à l'acquisition des connaissances indispensables à l'élève du CIN ;
- que la leçon de rythmique est le seul moment de la semaine, sauf éventuelle animation par un spécialiste, où le (la) maître(sse) généraliste a l'opportunité d'avoir un regard extérieur sur les élèves de sa classe ;
- que le CIN deviendra prochainement obligatoire.

L'Assemblée des Délégués de la SPV, réunie à Ecublens le 6 juin 2007, demande instamment à la Cheffe du DFJC que la rythmique devienne obligatoire au CIN et qu'elle soit donc enseignée à tous les élèves, par des spécialistes, porteurs d'un titre Jaques-Dalcroze ou d'un titre jugé équivalent par les autorités compétentes.